# Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers Compte rendu de la réunion du 10 mars 2022

La commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers s'est tenue à la direction départementale des territoires et de la Mer, le 10 mars 2022, sous la présidence de M. Gilles TRAIMOND, sous-préfet d'Avranches.

Liste des participants:

M. Rémi POCHEZ Direction départementale des territoires et de la mer

Mme Valérie NOUVEL Conseil départemental

Mme Josiane BELIARD Représentante des propriétaires ruraux
M. Marc LECOUSTEY Représentant de la Chambre d'Agriculture

M. Nicolas DUMONT Représentant des Jeunes Agriculteurs

M. Thierry CHASLES Représentant de la FDSEA 50
M. Patrick DACHEUX Représentant du GRAPE

M. Joël BELLENFANT Représentant de Manche Nature

M. DE TARADE Représentant des propriétaires forestiers
M. Pierre AUBRIL Représentant la Confédération Paysanne

Mme Hélène GARBIN Chambre d'agriculture
Mme Claire LAMARE Chambre d'agriculture

Mme Christelle SIGNOL Direction départementale des territoires et de la mer
M. Franck HALLEY Direction départementale des territoires et de la mer

Étaient excusés:

M. Loïc PLANCQ Terre de Liens

Mme Chantal JEAN Coordination rurale

#### Étaient invités:

M. Hervé BOUGON, vice-président en charge de l'urbanisme

M. Raphaël MORIN, service urbanisme GTM

M. Franck DELAMARE et Soizic BORDAIS, SPHERE

Mme Claire CHASLES, cabinet d'études.

M. Charly VARIN maire de Percy

M. Jérôme BENOIT maire du Petit Celland

M. François LEFEBVRE-DUTERTRE, pétitionnaire du chenil sur la commune du Lorey

#### Pouvoirs:

Mme Chantal JEAN (Coordination rurale) a donné son pouvoir à M. Pierre AUBRIL (Confédération Paysanne).

M. Loïc PLANCQ (Terre de Liens) a donné son pouvoir à M. Joël BELLENFANT (Manche Nature).

### Le quorum est atteint.

Approbation du compte rendu de la CDPENAF de février 2022		
Nombre de voix <b>pour</b>	Nombre de voix <b>contre</b>	Nombre d'abstentions
11 ;	1	2

La CDPENAF approuve le compte rendu de la CDPENAF de février 2022.

Avis sur l'auto-saisine sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Saint-Jean-des-champs (article L.112-1-1 du CRPM)

Après présentation du projet, discussion avec les personnes invitées, puis délibération des membres de la commission, il est proposé d'émettre un avis défavorable sur ce projet trop consommateur d'espaces agricole et naturel.

La CDPENAF émet un avis défavorable à l'unanimité sur le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Saint-Jean-des-champs, transmis en février, pour l'implantation d'une déchetterie professionnelle et centre de tri (projet SPHERE) au motif que ce projet de 5,6 hectares propose une consommation d'espace agricole et naturel trop importante.

### Avis conforme sur une délibération motivée de la commune de Bourguenolles (article L. 111-4 du CU)

Après présentation du projet et délibération des membres de la commission, il est proposé un avis défavorable, dans l'attente du Plan local d'urbanisme Intercommunal (PLUi) de Villedieu Intercom, sur la délibération motivée de la commune de Bourguenolles en date du 26 octobre 2021 pour la construction d'une habitation sur la commune.

La CDPENAF émet un avis défavorable à l'unanimité, dans l'attente du Plan local d'urbanisme Intercommunal (PLUi) de Villedieu Intercom, sur la délibération motivée de la commune de Bourguenolles en date du 26 octobre 2021 pour la construction d'une habitation sur la commune.

## Avis conforme sur un changement de destination pour un atelier sur la commune de Percy (article L.151-11 du CU) (PC n°050.393.22.J.0001)

Après présentation du projet, discussion avec le maire, puis délibération des membres de la commission, il est proposé d'émettre un avis conforme favorable sur ce permis de construire (PC n°.050.393.22.J.0001).

La CDPENAF émet un avis favorable à l'unanimité sur le permis de construire n°.050.393.22.J.0001.

# Avis sur la création d'un cimetière sur la commune du Petit Celland (article L.111-4 du CU)

Après présentation du projet, discussion avec le maire, puis délibération des membres de la commission, il est proposé d'émettre un avis favorable sur la création d'un cimetière sur la commune du Petit Celland.

La CDPENAF émet un avis favorable à l'unanimité sur la création d'un cimetière sur la commune du Petit Celland.

#### Avis sur la construction d'un chenil sur la commune du Lorey (L.161-4 du CU)

Après présentation du projet, discussion avec le pétitionnaire puis délibération des membres de la commission, il est proposé un avis défavorable sur le permis de construire n°.050.279.21.W.0007.

Nombre de voix <b>pour</b>	Nombre de voix <b>contre</b>	Nombre d'abstentions
3	8	2

La CDPENAF émet un avis favorable sur le permis de construire n°.050.279.21.W.0007.

#### Avis sur la construction d'un chenil sur la commune d'Hambye (L.161-4 du CU)

Après présentation du projet, discussion puis délibération des membres de la commission, il est proposé un avis défavorable sur le permis de construire n°.050.228.21.W.00016.

Nombre de voix <b>pour</b>	Nombre de voix <b>contre</b>	Nombre d'abstentions
3	8	2

La CDPENAF émet un avis favorable sur le permis de construire n°.050.228.21.W.0016.

### Avis sur la construction d'une stabulation sur la commune de Tréauville (article L 121-10 du CU)

Après présentation du projet, puis délibération des membres de la commission, il est proposé un avis défavorable sur le permis de construire n°.050.604.22.Q.0001 pour mitage de l'espace agricole et naturel résultant du projet, en l'absence d'arguments sur le devenir de l'exploitation existante et en raison de l'impact du projet en matière d'artificialisation des sols agricoles.

La CDPENAF émet un avis défavorable à l'unanimité sur le permis de construire n°.050.604.22.Q.0001 pour mitage de l'espace agricole et naturel résultant du projet, en l'absence d'arguments sur le devenir de l'exploitation existante et en raison de l'impact du projet en matière d'artificialisation des sols agricoles.

# Avis sur la construction d'un bâtiment agricole, d'une pépinière et de 5 serres agricoles sur la commune de Vesly (L.161-4 du CU)

Après présentation du projet, discussion puis délibération des membres de la commission, il est proposé un avis favorable sur les autorisations d'urbanisme (permis de construire n°.050.629.22.W.0001 et déclaration de projet n°.050.629.22.W.0001) pour la construction d'un bâtiment agricole, d'une pépinière et de 5 serres agricoles sur la commune de Vesly

La CDPENAF émet un avis favorable à l'unanimité sur le permis de construire n°.050.629.22.W.0001 et la déclaration de projet n°.050.629.22.W.0001.

## Avis sur l'installation d'un site GSM sur la commune de Torigny-les-Villes (Giéville) (article L.111-5 du CU)

Après présentation du projet, discussion puis délibération des membres de la commission, il est proposé un avis favorable sur la déclaration de projet n°.050.601.21.W.0080 pour l'installation d'un site GSM sur la commune de Torigny-les-Villes (Giéville) (article L.111-5 du CU).

La CDPENAF émet un avis favorable à l'unanimité sur la déclaration de projet n°.050.601.21.W.0080 pour l'installation d'un site GSM sur la commune de Torigny-les-Villes (Giéville) (article L.111-5 du CU).

### Tableaux des autorisations d'urbanisme au titre des articles L. 111-5, L. 161-4 et L. 121-10 du code de l'urbanisme

		Commune régle p	ar le Régisment National d'Urbanisme	
Nº dossier	Autorisations d'unbanisme	Commune	Pétitomaire	Objet et Serface
1	P.C.050.082.21.Q.0065	BRICQUESEC EN COTENTIN	GAEC DE LA CROIX seprésenté par time MOLLIN Valèrie	Construction d'un bâtiment de slockage de foursage et malériel de 216m²
2	PC.050.265.22.W0001	LAULNE (PIERREPONT)	GAEC LEVAGNIEUR	Extension d'une plateloime ensilage et pose de panneaux solaires sur la tolture 2.470 m²
3	PC 050 232 22 W0001	HAUTEVILLE LA GUICHARD	GAEC DE LA LANDE LAPIN, représenté par M. COSTARD Floran et Mime SIMON Marianne	Extension d'une stabutation pour boxes pai ées 99 a
4	PC:050 262 22 J0002	LA LANDE D'AIROU	GAEC DE L'AIRCU, représenté par M. MAUGER Clément	Construction d'une stabulation génisses, d'une loss à Baler 2 220 m3, d'un silo et d'une lése ve incende 601 mF
5	PC:050.436.22.J0001	ROMAGNY FONTENAY	M. HOUSTIN Morgan	Construction d'un bâtiment a gicole 535 m²
		Commune disposant dane carte	communate (Article L 16 1-4 du code de l'urbantaine)	
5	PC 050.419.22.W0008	QUETTREVILLE SUR SIENNE	EARL BLONCEL Antoine	Création d'un bâtiment agricole ; création d'une foss à lister 1077 m²
7	PC.050.473.22.W0001	SAINT GEORGES D'ELLE	M. BESSIN Guy	Construction d'un hanger à matériel 140 m²
8	PC 050 550 21 W0022	SAINT SAUVEUR VILLAGES (ST AUBIN DU PERRON)	GAEC LAROSE, sepsésenté par MM. LAROSE Hubest et Jean	Project 1: Construction draw haltenest de stockage fourrage 301 m². Project 2: Construction drame mouvelle tafferte en extension du bloc trafte extistan av ec aménagement d'une frantière 60 m² et l'osse d stockage de 250 m².
9	PC 050 228 21 W 0021	HAMBYE	LA DAVIERE, représenté e par M. Bensald Gabriel	Construction d'une seure canadienne
10	PC 050.228.21.W0022	HAMBYE	LA DAVIERE, seprésentée par M. Bens aid Gabilei	Construction d'un bâtiment de stotrage agricole de 150 m²
11	PC 050 463.21.W0009	SAINT DENIS LE GAST	EARL DE LA VANNE, Représenté par M. BLOUET	Projet 1: Construction d'un bâtionent de stockage materiel 239 m²te aleiter 74 m² Projet 2: restauration d'un bâtiment agricole en bruseau 100 m²
12	PC 050 13 8.2 1. Q00 08	COLOMBY	GAEC BREKKA Représenté par M. PATTE Grégory	Extension de hâtiments agricoles à usage d'élevag de bovios et extension d'un bâtiment agricole à usag de slockage fourages 457 m²
13	P.C.050.425.21.Q0022	RAUMILE LA BIGOT	GAEC LA MONTAGNETTE, représenté par M. REVEL Stéptrane	Extension d'un bâtiment agricole pour l'élevage de bovins 330 m²
14	PC-050.641.22.W0001	VILLIERS FOSSARD	SCEA LES PEPINIERES D'ELLE DE NORMANDIE. REPRÉSENTÉ PER MM. ANQUETIL DIJIER et Franck	Projet 1 (Construction offune serre; projet 2 : construction offun local technique de pompage avei bassin d'eau de 5000 m²; 2943 m²
15	P.C.050.148.21.W0007	COUVAINS	GAEC DE LA MAIZELIEFE, représenté par MM. GUILLOT Benoît et Sébastion	Construction d'un bâtiment de stockage de fourtag 435 m²

Il est proposé un avis favorable sur les 15 dossiers.

Nombre de voix <b>pour</b>	Nombre de voix <b>contre</b>	Nombre d'abstentions
12	0	1

La CDPENAF émet un avis favorable sur ces 11 dossiers.

Autosaisine sur l'autorisation d'urbanisme pour la construction d'une yourte sur la commune d'Hudimesnil (article L.112-1 du CRPM)

Après présentation du projet, discussion puis délibération des membres de la commission, il est proposé de s'auto saisir sur l'autorisation d'urbanisme pour la construction d'une yourte sur la commune d'Hudimesnil.

La CDPENAF s'auto-saisie sur le permis de construire n°.050.252.21.J0012 pour la construction d'une yourte sur la commune d'Hudimesnil (article L.112-1 du CRPM).

La séance est levée à 16 h30. La prochaine commission se tiendra le jeudi 14 avril 2022.

Le président de la CDPENAF, représentant le Préfet

Gilles TRAIMOND